



ACCUEIL DE LA MAIRIE

Tél : 02.98.20.20.90

Fax : 02.98.20.29.18

accueil@mairie-saintdivy.fr

Site internet : www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'entrée de la mairie

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

jeudi de 8h30 à 12h

Et samedi de 9h à 11h30 (sauf l'été)

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

le samedi 24 septembre

Annonces à déposer en Mairie pour le
lundi 12 septembre

En fonction de l'espace disponible, la mairie se réserve le droit de réduire la longueur des articles

PERMANENCE DES ELUS

Maire

Michel CORRE	Lundi	10h - 12h
	Mercredi	14h - 15h

Adjointes au Maire

Alain KERNEIS	Samedi	10h - 11h30
Voirie		

Maryse DUBET	Mardi	10h - 12h
Ecole -Travaux- Bâtiments		

Alain LEGROS	Jeudi	10h - 12h
Action sociale		

Réunion du bureau municipal
le lundi soir

URBANISME

Demande de Déclaration Préalable

- Garage

CALARNOU-MOALIC – 6 rue Aber Benoît

Demandes et accords de Déclaration Préalable

- Portail

Philippe TOURNELLEC – 10 rue châteaubriand

- Ombrière photovoltaïque

Patrick KRAWEC – 16 rue Louis Aragon

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Michel CORRE, Maire, présente à l'assemblée le **projet de territoire de la CCPLD** au sein du Pays de Brest et le mode d'élaboration des priorités retenues par la CCPLD, sur les différents thèmes (habitat, économie, agriculture...).

Il fait **part des travaux en cours** sur la commune :

- Enfouissement des réseaux, route de Kéravel
- Aménagement autour de l'église
- Reprise de trottoirs dans le quartier de Kerhuel, ainsi que le giratoire de Kéravel, sont des travaux prévus pour septembre
- Chantier de tricouche à « Mesgrall » prévu semaine 28
- Rénovation à la Maison des Bruyères (murs et sols)

Le Conseil Municipal vote les **subventions** aux associations locales et diverses pour un montant global de **13 106.56 €** (liste à l'affichage de la mairie).

Le **contrat d'association pour 2017** avec l'Ecole Sainte Marie est fixé à 614.15 € par élève pour 2017.

Le Maire est autorisé à signer le contrat **ALSH avec EPAL** pour 3 ans à compter de 2016.

Le **Taux de la taxe d'aménagement est porté à 3,50 %** au lieu des 2.65 % actuel. Et l'exonération totale est fixée pour les abris de jardin sur la part communale. *Cette taxe compensera en partie les frais liés à l'instruction des permis de construire, déclaration de travaux, et autres autorisations d'urbanisme que peuvent solliciter chaque administré.*

Les plans de financement de travaux d'extension à l'Ecole Jean de la Fontaine et dans les divers bâtiments (Adaptabilité) sont votés, suite à la demande de Fonds de soutien Investissement **local (FSIL)**.

Le Conseil décide de ne pas instituer de **Taxe Locale sur la publicité extérieure**.

Le tarif de **garderie pour septembre 2016** n'augmentera pas.

Quelques **modifications budgétaires** sont votées pour la commune et le lotissement du bourg sans incidence sur le volume du budget, mais seulement une répartition différente.

Le Conseil reconduit l'autorisation de **contrats aidés** en scolaire et comptabilité pour un an chacun.

Le tirage au sort **des jurés d'assises** est effectué en séance publique :

- 730 – Mélanie LOUEDOC – Poulfanc

- 287 – Nicolas DUPEUX – Kéréllou

- 916 – André PORHEL - Kerhervé

Le radar pédagogique sera installé prochainement, avec un changement de place prévu tous les 15 jours environ. Les mesures seront mises en ligne sur le site internet.

Accord de Déclaration Préalable

- Clôture

Bruno LE HIR - 6 Le Kef

Demande de Permis de Construire

- Maison

Clément CARADEC – 24 rue H. de Guébriant

Accord de Permis de Construire

- Création 3 logements

SCI CUEFF-BERTHEVAS, 2 rue du Château



VIE LOCALE

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

Le Relais est un service gratuit, de proximité, et pour tous.

Ce service est financé par les communes, la CAF et le Conseil Départemental, et géré par l'association Don Bosco.

PERMANENCE DU MOIS DE SEPTEMBRE

Le jeudi à la garderie périscolaire de Saint-Divy : les **8 et 29 septembre**

Contacts : Relais parents Assistants Maternels

☎ 02.98.43.63.97

rpam.interco@donbosco.asso.fr

ANALYSE D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyse effectuée le 11/07/2016 - Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de 28 mg/l

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en septembre 2000

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

Pour contacter le Centre du Service National de Brest, merci de composer le n° suivant :

☎ 02.98.37.75.58 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LES AMIS DE LA LECTURE

A compter du mois de septembre 2016,
NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

mercredi	de 10h30 à 11h30
	et de 17h30 à 18h30
jeudi	de 17h30 à 18h30
samedi	de 10h30 à 12h



INFOS DU MOIS

BOULANGERIE - « Au p'ty fournil de Fred »

Ouverture le **lundi 29 AOUT 2016** au matin

Nous serons **ouverts** :

- les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** de 7h30 à 12h30 et de 16h à 19h

- les **samedis et dimanches** de 7h30 à 12h30

Nous proposerons une gamme de pains blancs mais aussi de spéciaux, viennoiseries et pâtisseries maison, sandwiches le midi, alimentation avec épicerie et produits frais, légumes et fromages de la chèvrerie

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le **forum des associations** aura lieu le **samedi 3 septembre** de 10h à 13h à la salle polyvalente, route du Valy Lédan.

DON DU SANG

Les **collectes du mois de septembre** auront lieu à l'EHPAD AN ELORN (maison de retraite) Rue du Docteur Pouliquen à Landerneau.

- **lundi 12 septembre** de 15h à 19h

- **mardi 13 septembre** de 14h à 18h

- **mercredi 14 et jeudi 15 septembre** de 8h à 12h

INFORMATION SCOT

Le premier SCoT du Pays de Brest, approuvé en 2011, est en révision depuis décembre 2014. L'étape du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le projet du Pays de Brest sera présentée lors de réunions publiques qui se dérouleront au cours de la seconde quinzaine de septembre 2016.

Une réunion aura lieu le **jeudi 29 septembre** à 18 h au Family à Landerneau.

Le document du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est téléchargeable sur le site www.pays-de-brest.fr

SEMAINE BLEUE DU 3 AU 9 OCTOBRE 2016

Dans le cadre des échanges intergénérationnels et vu l'intérêt suscité par la Semaine Bleue l'année dernière, il est proposé de reconduire des animations en 2016.

Une **initiation à la vannerie** sera proposée en journée par l'Association Gwialenn Ar Vro de Plouzévéde le **mardi 4 octobre** entre 10h et 15h30. Pour ce faire, il est demandé aux personnes intéressées de s'inscrire à la Mairie **avant le 15 septembre 2016** - ☎ 02.98.20.20.90

courriel : accueil@mairie-saintdivy.fr ou en retournant le coupon ci-dessous :

✂-----

INITIATION A LA VANNERIE MARDI 4 OCTOBRE 2016

(*)10h-12h 13h30-15h30

NOM – PRENOM.....

Nbre de personnes..... ☎.....

ADRESSE.....

(*) Cochez votre choix

HORAIRES DE LA DECHETERIE DE ST-ELOI

Plouédern - zone industrielle de Saint-Eloi
☎ 02.98.85.19.50

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre 2016
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Un local de dépôt de recyclerie pour les vélos est à votre disposition à la déchèterie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES Service environnement

Le dépôt de sacs d'ordures ménagères, ou tout autres sacs aux pieds des bacs ou sur la voie publique est interdit. Ces dépôts sont considérés comme du dépôt sauvage, ils sont passibles d'une amende.

Sachez que les bacs normalisés sont en vente auprès du service environnement à Landerneau ☎ 02.98.21.34.49

TARIFS :

Conteneurs verts (ordures ménagères) :

120 litres : 10 € 180 litres : 12 €
240 litres : 15 € 360 litres : 22 €

Conteneurs jaunes (emballages recyclables) :

240 litres : 15 € 360 litres : 22 €

Le règlement se fait en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

REMORQUE COMMUNALE

Pour les déchets de jardin seulement, du vendredi 17h au lundi 8h30

du 02.09 au 05.09	Orée du bourg
du 09.09 au 12.09	Kerhuel
du 16.09 au 19.09	Lésivy
du 23.09 au 26.09	Versant sud
du 30.09 au 03.10	Rue Louis Aragon



SANTE ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde

MEDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours.

CABINET MEDICAL

6 rue Charles de Gaulle ☎ 02.98.20.22.71
POTTIER Joëlle - SAUVANAUD Anne

LE CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez ☎ 02.98.20.33.40
LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard
PERON-MIOSSEC Françoise

Pour vos soins au cabinet, nous assurons une permanence, sans rendez-vous du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30.

SYNDICAT DU SPERNEL- COUPE DE BOIS OUVERTE AUX HABITANTS DE ST-DIVY, ST-THONAN, KERSAINT-PLABENNEC

Le bois du Spernel autour de Saint-Thonan bénéficie du régime forestier et est géré par l'Office National des Forêts (ONF). Il demande désormais des coupes d'éclaircie, afin d'assurer une gestion durable. L'ONF a procédé à des marquages de certains arbres à couper.

Les particuliers pourront venir couper ces arbres à partir de décembre 2016 sous contrôle de l'ONF.

Cette coupe sera **vendue sur pied ou lot déjà abattu, après tirage au sort des lots de bois (l'inscription vaut engagement d'effectuer le lot).**

Pour s'inscrire il faut savoir :

- **manier la tronçonneuse,**
- **avoir des vêtements de sécurité** (pantalon, casque, chaussures),
- **utiliser de l'huile bio** (huile moteur et huile de chaîne).
- **Il faudra aussi être outillé pour sortir plus tard le bois** après l'avoir stocké sur place.

L'inscription se fait en Mairie de chaque commune pour le **15 octobre 2016.**

Renseignements pratiques :

- Syndicat du Spernel – Mairie de Saint-Divy ☎ 02.98.20.20.90
- Monsieur Fabien ACQUITTER - courriel : fabien.acquitter@onf.fr

MENU DE LA CANTINE (A TITRE INDICATIF)

J.01.09	Carottes râpées/Spaghettis bolognaise/Edam/Fruit
V.02.09	Taboulé/Aiguillettes poulet-Haricots verts/Yaourt sucré
L.05.09	Duo crudités/Rôti dinde-Lentilles/Fromage/Compote pommes abricots
M.06.09	Betteraves/Filet poisson-Riz/Fruit
J.08.09	Accras de morue/Sauté de bœuf-Carottes/Yaourt aromatisé/Fruit
V.09.09	Melon/Merguez douces-Ratatouille/Riz au lait
L.12.09	Tortellini épinards/Jambon-Gratin choux fleurs/Fromage/Mousse
M.13.09	Pâté de campagne/Colin poêlé doré au beurre-Coquillettes/Fruit
J.15.09	Salade dés fromage/Hachis parmentier/Fromage frais fruits/Compote
V.16.09	Melon/Cordon bleu-Légumes poêlés/Tarte aux pommes
L.19.09	Pommes de terre/Moelleux poulet-Petits pois/Yaourt aromatisé/Fruit
M.20.09	Tomate vinaigrette/Emincé bœuf-Flageolets/Fruit
J.22.09	Duo crudités/Paupiette veau-Purée courgettes/Fromage/Gâteau Savoie
V.23.09	Melon/Hoki au thym et au citron-Riz pilaf/Yaourt
L.26.09	Coleslaw/Parmentier de poisson/Edam/Fruit
M.27.09	Melon/Rôti de porc-Printanière de légumes/Yaourt aromatisé
J.29.09	Repas animation
V.30.09	Demi-pamplemousse/Burger bœuf-Pommes noisettes/Compote



INFOS UTILES

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE –DECLAREZ VOS RUCHES

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement.

Déclarez vos ruches **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2016.**

Cette déclaration est totalement dématérialisée à compter du 1^{er} septembre.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne sur :

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

REGLEMENTATION POUR CHIENS DE 2^{ème} ET 3^{ème} CATEGORIES

Il est rappelé aux propriétaires de chiens concernés qu'il est obligatoire de les déclarer en Mairie.

Ce type de chien doit aussi être tenu en laisse et avoir une muselière sur la voie publique.

CABINET PARAMEDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine
EVEN Aymeric – NISSARD Caroline
☎ 02.98.20.33.33 tous les jours et
urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey
☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE



PETITES ANNONCES

- Plâtrier peintre ferait des travaux, travail soigné, règlement chèque emploi service ☎ 02.98.20.29.47
- A donner 2 châtons (1 blanc angora et 1 beige) ☎ 02.98.20.29.47
- Maison à louer à Kerguillo en Saint-Divy à la campagne, ancienne ferme dont une partie rénovée comprenant au rez de chaussée : une pièce à vivre avec cuisine aménagée, une salle de bain avec douche et à l'étage une chambre et une mezzanine. Grand terrain à disposition + dépendance - Loyer mensuel : 400 € - Idéale pour un couple ou une personne seule. Les animaux domestiques sont acceptés. Contacter Gilles Hingouët ☎ 02.98.73.80.82 ou ☎ 06.61.18.80.82

Auto-entrepreneur Multi-Services

Je vous propose mes services pour la réalisation de tous vos **petits travaux de jardinage, décoration, nettoyage** (ex: vitres, fenêtres, vérandas) et de **bricolage**.

J'étudie toutes propositions et dispose de mon matériel.

Agréé, service à la personne : aucune formalité administrative et vous bénéficiez de 50 % de crédit d'impôts sur l'ensemble de mes prestations.

N'hésitez pas à me contacter pour tout complément d'informations ☎ 07.82.56.21.16 ou ☎ 09.50.60.56.45 jstokes6811@gmail.com

OBJET TROUVE (disponible en Mairie) : foulard à pois

DIVERS

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE de Landerneau organise un spectacle le **dimanche 16 octobre** à 15h au Family à Landerneau.

Les fonds collectés lors de ce spectacle vont nous permettre de financer nos actions locales, notamment pour les visites de courtoisies que l'on mène auprès des personnes âgées et/ou isolées de notre secteur.

PREFECTURE - BUREAU DES DROITS A CONDUIRE

Avis de suppression de la visite médicale pour la catégorie BE du permis de conduire

Depuis le 3 juin dernier est entré en vigueur le décret n°2016-723 du 31 mai 2016 modifiant les conditions d'obtention des catégories A et BE du permis de conduire. Ce décret supprime l'obligation de se soumettre à un avis médical périodique pour obtenir ou renouveler la catégorie BE. Ainsi, la catégorie BE reste valide quelle que soit la date de validité déjà inscrite sur le titre.

PREFECTURE DU FINISTERE

Visionnage de la voie publique par des particuliers

En matière de vidéoprotection, les personnes privées ont la faculté de filmer à l'intérieur de leur propriété sans accord du préfet. Elles doivent toutefois en informer les personnes travaillant éventuellement à leur service ainsi que, dans ce cadre, la CNIL. Tout visionnage de la voie publique ou de tout élément de voisinage est illégal et passible de sanctions.



VIE ASSOCIATIVE

VIE PAROISSIALE

Messes du mois de septembre

- Dimanche 4, 18 septembre à La Forest-Landerneau à 10h30
- Les inscriptions au caté pourront être prises lors du forum des Associations, le samedi 3 septembre ou à l'accueil au presbytère de St-Divy, tous les samedis de 10h30 à 11h30.

ANIM'STDIVY

L'assemblée générale du Comité des fêtes aura lieu le **vendredi 9 septembre** à 20h30 à la Maison des Bruyères.

ANIM'STDIVY organise le **samedi 8 octobre** un repas et une super boum des années 80 à la salle polyvalente du Valy Lédan à partir de 19h.

Le repas est un jambon à l'os accompagné d'un gratin dauphinois suivi d'une glace en dessert.

Animation au rythme du Top 50 de l'époque avec intervention de chanteurs et chanteuses reprenant les tubes des années 80.

Comme l'année dernière les déguisements sont les bienvenus.

Tarifs : 12 € adulte – 6 € enfant

Des flyers seront distribués, au mois de septembre pour les réservations.

Venez danser, chanter, passer un bon moment !

CLUB DES GENETS

Comme chaque année le club a continué ses activités durant les vacances d'été à la satisfaction d'un grand nombre d'adhérent.

Le club est ouvert tous les mercredis de 13h30 à 18h à tous les retraités ; des cartes d'adhésion sont disponibles au club.

Les dates à retenir pour les prochains mois sont les suivantes :

- **Mercredi 7 septembre** un Kig ha farz à Plouneventer ; inscription indispensable avant le 31 août.
- **Samedi 22 octobre** repas organisé par le CCAS pour toute personne âgée de 70 ans et plus.
- **Mercredi 21 décembre** le traditionnel goûter de fin d'année offert à tous nos adhérents.
- L'assemblée générale devrait se tenir le **mercredi 8 février 2017**.

Venez nombreux !

TBK à Kersaint-Plabennec

La saison 2016/2017 se prépare.

Venez-vous divertir sportivement dans un club où il fait bon vivre !

L'entraînement des adultes au badminton aura lieu le mardi et le jeudi de 20h à 23h.

RDV au forum des associations le **samedi 3 septembre** entre 10h et 12h pour les inscriptions à l'espace Kreiz-kêr (ou pendant les entraînements de septembre).

Contact : Anthony ROY au ☎ 02.98.40.16.19 ou Patrice BOUCHER au ☎ 02.98.40.19.81



VIE DES ECOLES

ECOLE SAINTE MARIE



Mise en place de l'épouvantail

Quelques jours avant les grandes vacances et afin de clore le projet sur l'étude de l'album "Théodore le jardinier", les élèves de la classe de PS/MS/GS de Mme Nathalie FILY ont mis en place l'épouvantail qu'ils ont réalisé.

Celui-ci veillera sur leurs plantations réalisées dans le jardin potager.

La directrice Nathalie FILY sera présente à l'école **le 30 août** si vous désirez inscrire votre enfant pour la rentrée 2016/2017.

Vous pouvez également la contacter au ☎ 02.98.20.20.97

ou par mail : ecolesaintemarie@wanadoo.fr



MARCHE AVEC NOUS

Voici le planning des marches de septembre (départ à 14h du bourg) :

- le 04.09 : PLOUNEVEZ LOCHRIST
- le 11.09 : SAINT-DIVY
- le 18.09 : KERLOUAN
- le 25.09 : HANVEC

MISE A JOUR ASSOCIATION

ASSOCIATION	PRESIDENT	TRESORIER	SECRETAIRE
SDS FOOTBALL	BLEUNVEN Fred GUIPAVAS 06,79,61,11,82	ROBINET Valérie 11 rue Versant Sud 02,98,20,26,80	TANGUY Elisabeth 5 rue Théodore Botrel

CLASSE MODULAIRE



Le mercredi 17 août, un bâtiment modulaire a été implanté à l'école Jean de La Fontaine afin d'y accueillir une nouvelle classe.

